



QUAND LA SUSPICION DEVIENT UN FARDEAU

Dans les écoles élémentaires et maternelles, les personnels d'animation et les ASEM portent une responsabilité immense : celle d'accompagner les enfants dans leur développement, leur sécurité et leur bien-être, mission noble et exigeante.

Pourtant, certain·es collègues vivent une réalité plus sombre, faite de soupçons, de malentendus et parfois d'accusations qu'ils ou elles découvrent trop tard, sans avoir eu la moindre conscience d'avoir été mis·es en cause.

L'administration (CASPE, SDJES, encadrant·es de proximité...) semble parfois agir par automatisme, comme si la simple évocation d'un incident suffisait à enclencher une procédure disciplinaire. Celle-ci n'est pas toujours pratiquée normalement (absence de signalement écrit, simples rumeurs). **Il est inacceptable que l'administration se base sur des mémoires de signalements, ces derniers sont parfois sans fondement.**

Le plus douloureux, pour beaucoup de collègues, n'est pas seulement d'être accusé·es, mais de l'être sans le savoir immédiatement. Lorsqu'ils ou elles apprennent enfin qu'ils ou elles sont visé·es, ils ou elles sont suspendu·es d'office ou parachuté·es dans d'autres services. C'est souvent le choc, l'incompréhension, la honte, la colère et la peur : **cela porte préjudice à leur santé mentale.**

Le non remplacement et les sous-effectifs constants amènent le personnel à se retrouver dans des situations délicates et souvent seul avec des enfants. La ville ne règle pas le problème à la base et laisse la situation devenir délétère. Elle est laxiste sur les conditions de travail et d'encadrement, mais devient autoritaire et arbitraire pour se protéger elle-même de sa mauvaise gestion, **au détriment des agent·es en souffrance sur le terrain, rajoutant aujourd'hui une épée de Damoclès au-dessus de l'ensemble des personnels.**

Comment se défendre d'un acte dont on ignorait même qu'il avait été reproché ? La prudence institutionnelle, nécessaire dans certains cas, peut devenir une mécanique froide et implacable.

Ce que demande la CGT affaires scolaires n'est pas l'impunité, mais la justice :

- Informer l'agent·e lorsqu'un doute existe et lui permettre de s'expliquer avant d'engager une procédure;
- L'agent·e doit être accompagné·e plutôt que suspecté·e d'office ;
- Être considéré·es comme des professionnel·les, et non comme des risques potentiels pour les enfants;
- Mise en place de binôme d'agent·es pour encadrer les groupes d'enfants sur tous les temps.

La prévention des violences, quelles qu'elles soient, est essentielle, mais elle ne doit jamais se transformer en présomption permanente de culpabilité. Protéger les enfants et protéger les adultes qui les accompagnent ne sont pas des objectifs opposés : ce sont deux piliers d'un même système éducatif juste et humain.